

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 septembre 2011

Nombre de membre en exercice : 52

32 membres titulaires présents ou représentés + 7 membres excusés ayant donné procuration - quorum atteint

Nombre total de votants : 39

- ★ Mr Christian SEGUY (Commune de Maureilhan) est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.
- ★ Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de la séance du 21 juillet 2011. Aucune remarque n'étant formulée, **il est approuvé à l'unanimité.**

Compte tenu de la présence de Mme Nicole Barthe, comptable de la collectivité, et pour ne pas la mobiliser jusqu'à la fin de la réunion, le Président propose de traiter le point n°8 de l'ordre du jour en début de séance.

Approuvé à l'unanimité

1° Signature d'une charte de partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques pour l'amélioration de l'efficacité des circuits comptables

La parole est donnée à Mme Barthe qui explique à l'assemblée les objectifs de la charte. Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la trésorerie de Capestang propose à la Domitienne la signature d'une nouvelle charte afin d'améliorer l'efficacité des circuits comptables et financiers et de renforcer la coopération entre nos services. A ce titre, 15 objectifs communs ont été retenus, articulés autour de 4 axes de progrès : Le développement des échanges Collectivité / DGFIP ; La modernisation des chaînes de la recette et de la dépense ; L'amélioration de la qualité comptable ; L'amélioration du conseil fiscal et la valorisation de l'expertise financière.

Adopté à l'unanimité

Signatures et photographies.

La séance reprend le cours normal.

III. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : délibération n°08.04.07 du 16/04/2008 modifiée par la délibération N°2010.05.01 du 26 mai 2010.

✕ *Vu l'Article 8 :*

Lancement d'un marché, par le groupement de commande coordonné par le SMOH pour l'achat de véhicules ou d'équipements pour le transport et la collecte des déchets ménagers. Sur les 8 lots de la consultation, trois concernaient La Domitienne : lot n°1 : 1 châssis 26 t prédisposé pour montage bras de préhension articulé et grue repliable arrière ; lot n°2 : 1 bras de préhension articulé type polybenne ; lot n°3 : 1 grue de préhension à poste « homme debout ». La Commission d'Appel d'Offres coordonnée par le SMOH réunie les 22 juin et 29 juin 2011 a décidé d'attribuer ainsi les marchés :

- Lot n°1 : MECA LOUR GIE / 68 000€ HT
- Lot n°2 : CARROSSERIE INDUSTRIELLE DU MIDI / 32 753€ HT

- Lot n°3 : CARROSSERIE INDUSTRIELLE DU MIDI 33 467€ HT.

Le conseil prend acte

2° Contrat départemental de projet 2011 : programmation 2011

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

Dans la continuité des contrats de territoire signés depuis 2007, l'assemblée départementale a approuvé, le 19 septembre dernier, le contrat de projet 2011 qui définit les objectifs à atteindre issus du diagnostic partagé. Pour un coût total des actions de 3 452 431€, le Département a voté un soutien financier de 701 348€ (soit 21%) pour un autofinancement Domitienne de 634 053€.

Adopté à l'unanimité

3° Approbation du rapport d'activité 2010 de la SPLA Territoire 34

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

En tant qu'actionnaire de la société publique locale « Territoire 34 », la Domitienne est destinataire du rapport d'activité 2010. Le Président est tenu d'en faire communication à l'assemblée délibérante. Pour 2010, le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 20 000€ découlant d'un total de recettes d'exploitation de 646 000€ pour 626 000€ de charges.

Adopté à l'unanimité

4° Modification des statuts du syndicat de l'aéroport BEZIERS CAP D'AGDE en Languedoc

* RAPPORTEUR : Michel BARBE

Depuis mars 2009, la plateforme est gérée par un Syndicat mixte dénommé «*Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc*».

Ce syndicat mixte rassemble les partenaires historiques de la plate-forme :

- La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée,
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- La Communauté de communes La Domitienne,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint Pons,

Le Président Galy et les membres du Syndicat mixte ont exprimé leur souhait à plusieurs reprises de voir le Conseil général de l'Hérault adhérer au syndicat mixte. Une phase de concertation et de travail a conclu à un projet de modification des Statuts du Syndicat mixte en recourant au régime des syndicats mixtes à la carte. Ainsi, le département se trouverait adhérer au syndicat mixte pour la seule compétence « Développement des flux touristiques aéronautiques au niveau de l'Ouest Hérault ». Dans cette hypothèse, le département, serait membre à part entière du syndicat mixte ouvert élargi. Il disposera d'un siège au comité syndical et participera aux votes et débats relatifs à la compétence 4 et aux questions d'intérêt commun mais ne participera pas aux votes et débats relatifs aux compétences 1, 2 et 3 et aux affaires courantes du Syndicat mixte. Par suite, il versera une contribution forfaitaire correspondant à la compétence unique (200.000 €/an) « promotion des flux touristiques » mais ne contribuera pas aux dépenses d'administration générale. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur cette adhésion et la modification statutaire qui en découle.

Adopté à l'unanimité

5° Demande d'accueil par convention de la commune de Creissan au service de fourrière animale intercommunale

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

La commune de Creissan sollicite la possibilité de bénéficier de notre service « fourrière animale intercommunale » au même titre que Capestang. Ce point ne soulevant aucune difficulté, puisque le délégataire a confirmé être en capacité d'accueillir de nouveaux périmètres, il est proposé de

délibérer favorablement pour un projet de conventionnement avec la commune de Creissan sur la base des coûts établis pour Capestang (0.70€ HT / par habitant).

Adopté à l'unanimité

6° Adhésion Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

En tant que « collectivité organisatrice des services publics de gestion et traitement des déchets », il serait opportun d'adhérer à la FNCCR. En effet, le pôle de compétence dédié aux déchets et l'expertise apportée par cette fédération, nous conforteraient dans notre volonté de mettre en œuvre de nouvelles opportunités de valorisation, notamment énergétique. Le montant de la cotisation est fixé à 380€.

Adopté à l'unanimité

7° Motion pour la gestion par l'Etat du canal du midi

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

La loi de décentralisation n°2003-699 a scindé le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, en deux réseaux, l'un ouvert au trafic de marchandises (« partie magistrale » à l'ouest) et le second destiné à être transféré aux collectivités locales (partie est). Dans le contrat d'objectifs et de moyens 2005/2008 entre l'Etat et VNF, seule la partie magistrale du canal a fait l'objet de contrats Etat/Région pour la gestion et l'entretien, laissant à VNF le soin de gérer uniquement les questions de sécurité de la partie est. Cette inégalité de traitement, liée au désengagement de l'Etat, entraîne une dégradation de cette partie de la voie d'eau et des ses abords. Aussi, seule une démarche collective, initiée par le Président de la région Languedoc Roussillon et associant les communes et EPCI concernés, auprès de l'Etat pour l'alerter sur les conséquences de son désengagement dans la gestion du canal est à même de faire évoluer la situation. Le président propose donc le vote d'un vœu relatif à la gestion par l'Etat du Canal du Midi dans sa globalité afin qu'il assume ses responsabilité en tant que propriétaire, d'assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du canal et de faire les investissements nécessaires.

Adopté à l'unanimité

8° Création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID)

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

En application de l'article 34 de la LFR du 29 décembre 2010, l'article 1650 A CGI est modifié et stipule que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, l'organe délibérant doit créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires. Les communes sont invitées à délibérer afin de proposer, chacune, 5 citoyens aux postes de commissaires, permettant dans une seconde délibération du conseil de communauté, de proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP), 40 commissaires (20 titulaires, 20 suppléants, tous inscrits au rôle du territoire à l'exception de 2). La DRFiP désignera ensuite 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants qui formeront avec le président de La Domitienne, la CIID.

Adopté à l'unanimité

9° Modification de la délibération d'adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire pour la Maison du Malpas

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

Par délibération en date du 20 avril 2011, il a été décidé la mise en place de moyens de paiement par carte bancaire des ventes de produits et des diverses prestations de la Maison du Malpas. Toutefois, il était précisé qu'il n'y aurait pas d'ouverture de compte de dépôt de fonds au trésor public. Il s'avère qu'il est préférable au contraire d'ouvrir ce compte (les fonds encaissés par carte seront versés sur le compte du régisseur de recettes). Il est demandé au conseil communautaire l'autorisation d'équiper de TPE (terminaux de paiement électronique) le service tourisme à la Maison du Malpas, d'autoriser l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor d'engager les procédures nécessaires avec la Trésorerie de Capestang, et d'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix du prestataire.

Adopté à l'unanimité

10° Création d'un CUI/CAE au sein du service « Développement économique »

* RAPPORTEUR : Christian SEGUY

L'activité du service économique va laisser apparaître un besoin ponctuel de novembre 2011 à mars 2012. Il convient donc d'anticiper cette période afin d'organiser au mieux le fonctionnement du service et le suivi des dossiers importants qui s'y rattachent (ZAE communautaires Via Europa, Cantegals Viargues, St Julien, PRAE, et études ZDE..). Il est donc proposé la création d'un poste, type CAE ou stagiaire en fin d'études d'urbanisme, aménagement du territoire.

Adopté à l'unanimité

11° Modification du tableau des effectifs

* RAPPORTEUR : Christian SEGUY

L'évolution de notre Communauté de Communes nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois afin de doter les services en place de moyens humains adaptés.

Filière technique : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet au sein du service environnement.

Adopté à l'unanimité

12° Signature d'une convention de prestation de service entre la Domitienne et ses communes membres pour le balayage mécanique des rues après des manifestations exceptionnelles.

* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Afin de procéder à la facturation des prestations qui ont été réalisées cet été dans certaines des Communes de la Communauté, il est nécessaire d'établir une convention entre la Domitienne et les communes concernées. Cette convention précise les modalités d'exécution de l'intervention. Elle formalise également les tarifs appliqués : forfait déplacement 30€ (sauf pour les communes qui disposent d'un site de garage), tarif horaire 50€. Le Président demande aux membres de l'autoriser à signer les diverses conventions.

Adopté à l'unanimité

13° Autorisation de versement de la cotisation à l'association Innovosud

* RAPPORTEUR : Michel BARBE

Innovosud, pépinière d'entreprises du Biterrois, dont La Domitienne est membre, sollicite le versement de la cotisation annuelle de 1 500€ pour l'année 2011. Cette cotisation complète la subvention annuelle (18 750€ pour 2011) attribuée par délibération du Conseil Communautaire du 02/02/11. Le soutien financier de notre collectivité permet à INNOVOSUD d'accompagner les

entreprises innovantes et les héberger au sein de la pépinière. Monsieur le Président demande aux membres de bien vouloir autoriser le versement de la cotisation à l'association Innovosud.

Adopté à l'unanimité

14° Adoption règlement concours photo

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

Depuis des années, un constat récurrent concernant le manque de photographies pour les publications de la Communauté de Communes porte préjudice à la communication du territoire. Effectivement, les mêmes photos sont régulièrement réemployées ; il y en a peu adaptées aux divers thèmes abordés par le magazine, notamment en ce qui concerne l'économie touristique.

Il est donc proposé de lancer un concours photo sur le thème « des paysages et des hommes » afin d'avoir à disposition un fonds photographique libre de droits et gratuit, d'impliquer les acteurs du territoire dans la valorisation de leurs communes et de permettre une véritable appropriation des patrimoines.

Adopté à l'unanimité

15° Convention avec Sortie ouest sur l'animation pour l'action « Cirque »

* RAPPORTEUR : Claude CLARIANA

Le Théâtre départemental Sortie Ouest et La Communauté de communes La Domitienne co-organisent pour la 4^{ème} édition un stage sur la thématique des arts circassiens. Comme par le passé, Le Théâtre départemental Sortie-Ouest assurera le paiement des sommes dues et plus généralement le suivi administratif et comptable de ses activités. La Communauté de communes La Domitienne, en qualité de partenaire, versera au théâtre Départemental une participation au coût des interventions artistiques pour un total de 7152.90€.

Adopté à l'unanimité

16° Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Réseau d'Assistants Maternels

* RAPPORTEUR : Claude CLARIANA

Par délibération n°2010.07.11 du 28 juillet 2010, une convention tripartite entre la Caisse nationale des Allocations Familiales, le Conseil Général de l'Hérault et la communauté de communes La Domitienne a été signée pour la mise en œuvre du RAM. La CAF revalorise le montant de sa prestation de service. Le taux de financement passe de 40 à 43%. Ainsi il convient de modifier, par avenant, l'article 5-2 de la dite convention intitulé « Mode de calcul du droit ». A titre informatif, augmenter nos recettes de l'ordre de 3% sur le compte de produits du service RAM équivaut à un gain de 1435€ sur le budget prévisionnel 2011.

Adopté à l'unanimité

17° Demandes subventions dans le cadre de projets associatifs structurants

* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

Secours populaire Vendres : demande d'aide financière du secours populaire pour le renouvellement d'un véhicule : il est proposé d'accorder exceptionnellement une aide de 1 500€.

Association les amis de Lespignan : projet de livre, retraçant l'histoire de LESPIGNAN du 14^{ème} au 17^{ème} siècle, porté par cette association : proposition d'une subvention exceptionnelle et spécifique à ce projet d'un montant de 1 500€.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Journée du SCOt le 14/10 : appel à participants car il y a en même temps le congrès de l'ADCF à Rennes ;

Monsieur Pla : alerte sur l'état de la chaussée Viargues ;

Monsieur Perez : alerte les élus sur la nouvelle loi NOME